

Vincenzo FERRONE, *La politique des Lumières.
Constitutionnalisme, républicanisme, Droits de l'homme,
le cas Filangieri*

Raymonde Monnier



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12251>
DOI : 10.4000/ahrf.12251
ISSN : 1952-403X

Éditeur :

Armand Colin, Société des études robespierristes

Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2011
Pagination : 179-181
ISSN : 0003-4436

Référence électronique

Raymonde Monnier, « Vincenzo FERRONE, *La politique des Lumières. Constitutionnalisme, républicanisme, Droits de l'homme, le cas Filangieri* », *Annales historiques de la Révolution française* [En ligne], 366 | octobre-décembre 2011, mis en ligne le 13 février 2012, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ahrf/12251> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/ahrf.12251>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2020.

Tous droits réservés

Vincenzo FERRONE, *La politique des Lumières. Constitutionnalisme, républicanisme, Droits de l'homme, le cas Filangieri*

Raymonde Monnier

RÉFÉRENCE

Vincenzo FERRONE, *La politique des Lumières. Constitutionnalisme, républicanisme, Droits de l'homme, le cas Filangieri*, trad. Sylvie Pipari et Thierry Ménissier, Paris, L'Harmattan, 2009, 337 p., ISBN 978-2-296-10879-0, 32 €

- 1 La traduction en français de l'ouvrage de Vincenzo Ferrone paru en 2003, *La società giusta ed equa. Republicanesimo e diritti dell'uomo in Gaetano Filangieri*, invite à réfléchir sur « le cas Filangieri », en apportant un éclairage nouveau sur l'œuvre du penseur napolitain (1752-1788) disparu prématurément à 36 ans à la veille de la Révolution française. En grand spécialiste de la culture des Lumières, Ferrone remet en contexte la genèse et les idées force du grand ouvrage de théorie politique que fut en son temps la *Science de la Législation*, véritable *best-seller* dans toute l'Europe à la fin du XVIII^e siècle. Les quatre premiers volumes paraissent en 1780 et 1783 quand l'écho de la révolution américaine et les débats sur les constitutions des États-Unis suscitent l'espérance de profonds changements politiques, dont la *Science* expose précisément les fondements législatifs. Le cinquième volume resté inachevé n'est publié qu'après la mort de l'auteur. Après avoir été salué en Europe comme une synthèse du droit naturel et de la pensée républicaine, l'ouvrage connut un long oubli à la suite de la rude critique de Benjamin Constant dans son *Commentaire* de l'ouvrage de Filangieri (1822-1824). Ce dernier reprenait contre l'auteur napolitain, à l'occasion de la troisième édition

française de la *Science de la Législation*, les arguments déjà éprouvés contre Mably et Rousseau dans sa distinction de la liberté des anciens et des modernes.

- 2 En revenant sur une période cruciale du tournant politique des Lumières dans le contexte intellectuel napolitain, le livre de Ferrone s'inscrit dans la ligne des travaux récents sur la transformation du langage républicain et l'évolution conceptuelle des idées des Lumières sous l'effet des transformations sociales et de la dynamique révolutionnaire. Avec l'apparition de systèmes juridiques formalisés, l'hypothèse que le langage libéral serait né d'une adaptation progressive du républicanisme et du langage des droits invite à se pencher sur l'histoire des « commencements » du libéralisme constitutionnel : l'auteur de la *Science de la Législation* serait ainsi le « chaînon manquant » d'une évolution théorique du républicanisme radical issu de la culture des Lumières aux adaptations conceptuelles du libéralisme naissant, contraint de se plier aux défis du monde moderne. Encore ne faut-il pas céder à une dichotomie réductrice entre Lumières radicales et révolution au profit d'une politique ou d'une idéologie consensuelle improbable. *La politique des Lumières* prend place dans une controverse qui divise les historiens italiens sur les effets du Triennio dans l'interprétation de la délicate question du lien entre Lumières italiennes et Révolution française. Les effets de l'intervention française et de l'émulation révolutionnaire ont-ils été décisifs pour la promotion d'une culture démocratique et de pratiques républicaines originales ou au contraire ont-ils entravé, comme cherche à le montrer Ferrone, les progrès du constitutionnalisme et du républicanisme « moderne » des Lumières italiennes ?
- 3 Existe-t-il une politique des Lumières ? on peut répondre oui dans la mesure où le combat des Lumières est dirigé contre le despotisme de la monarchie absolue et l'arbitraire du système judiciaire. Franco Venturi avait déjà montré toute l'importance de l'expérience américaine sur la pensée politique des Lumières. En replaçant la *Science de la Législation* dans le contexte des Lumières tardives, en éclairant sa genèse dans le milieu intellectuel napolitain et ses retombées politiques dans l'Italie du Triennio, Ferrone restitue au texte sa pleine efficacité. Il lui donne, par-delà l'éloignement temporel, en même temps que sa dimension critique, l'assise culturelle et intellectuelle qui la soutient. La théorie politique de Filangieri appartient à la généalogie de l'école napolitaine du droit naturel, et développe une science morale en appui sur le langage républicain et sur une nouvelle conception de la politique, attentive à la dimension législative et à l'univers des possibles. Ce faisant, les « règles générales de la science législative » se caractérisent par une prise de distance à l'égard de l'*Esprit des Lois*, Filangieri reprochant à Montesquieu de raisonner sur le fait et non sur le droit. Reprenant la classification classique des gouvernements, il rejette la forme mixte et le modèle constitutionnel britannique. Sa critique des privilèges et des pouvoirs ou corps intermédiaires vise directement les privilèges abusifs des barons féodaux, qui dans le royaume de Naples pouvaient se réclamer de l'*Esprit des Lois* pour mettre en avant leur fonction anti-despotique.
- 4 Ferrone dresse un panorama intellectuel de l'émergence des idées démocratiques et républicaines en Europe qui est de nature à déconcerter le lecteur français, à commencer par les jugements simplificateurs portés sur la philosophie politique de Rousseau, vue à travers le prisme des arguments de ses détracteurs et de l'opposition réductrice de Benjamin Constant. L'importance de Rousseau dans la pensée républicaine moderne n'est plus à démontrer. Mais le livre de Ferrone attire avec raison l'attention sur le dynamisme de la réflexion politique des Lumières tardives et

sur un texte important des années 1780. L'ouvrage de Filangieri constitue un bon exemple du processus d'élaboration du langage politique en Europe dans la perspective d'une constitutionnalisation des droits de l'homme et du citoyen. L'époque est celle d'une transformation accélérée des catégories politiques autour des concepts clés de contrat social, de souveraineté, de représentation, de constitution, de république... Nul doute que les nombreuses traductions de l'ouvrage n'aient contribué à la transmission des idées de liberté, de justice et d'égalité des droits et à l'évolution de la notion de constitution, un mot dont l'usage était encore polysémique et dont l'interprétation variait en fonction des contextes nationaux.

- 5 En France les débats autour des constitutions américaine et française mobilisaient l'opinion quand commence à paraître la première édition de la traduction française de la *Science de la législation* (1786-1791) par Jean-Antoine Gauvain Gallois, membre du cercle d'Auteuil et de la loge des Neuf Sœurs. L'analyse renouvelée de l'ouvrage de Filangieri et des débats qu'il a pu susciter en son temps présente un intérêt qui dépasse le contexte italien. Elle ouvre à une meilleure compréhension des Lumières tardives où les idées politiques radicales ne visaient pas nécessairement une révolution, mais témoignaient plutôt d'une volonté de changement et de réformes progressives de la monarchie. On peut espérer que le livre de Ferrone inspirera d'autres études sur les processus de transferts réciproques des idées politiques et des théories républicaines dans le dernier quart du XVIII^e siècle, notamment sur l'apparition d'un nouveau langage propre aux constitutions écrites en Europe et en Amérique.